

RAPPORT DE CONTROLE POUR LE CLASSEMENT DES MEUBLES DE TOURISME

DECISION DE CLASSEMENT

dans la catégorie des meublés de tourisme

Le meublé identifié ci-dessous est classé <input type="checkbox"/> 1* <input type="checkbox"/> 2* <input checked="" type="checkbox"/> 3* <input type="checkbox"/> 4* <input type="checkbox"/> 5* pour une capacité de 3 personnes.	
Dénomination commerciale, le cas échéant : STUDIO 150	
Adresse du meublé : 13 avenue John Kennedy	
Code Postal :	Ville : TROUVILLE-SUR-MER

Identification du loueur :	
Nom et prénom :	FRANQUET JACQUES
Adresse :	35 AVENUE BOILEAU
CP :	78170 Ville : LA CELLE-SAINT-CLOUD
Tel :	06.07.89.34.23 /
Mail :	studio143@orange.fr
Identification du mandataire (le cas échéant) :	
Raison sociale :	
Nom et prénom :	
Adresse :	
CP :	Ville :
Tel :	/
Mail :	

Le présent classement est délivré pour cinq ans

Fait à **TROUVILLE-SUR-MER**, le **30/01/2017**

Timbre de l'organisme évaluateur

Nom et signature du représentant de
l'organisme évaluateur : **JOUETTE**



Avertissement : Au terme de l'article D.324-4 du code du tourisme, le loueur ou son mandataire dispose d'un délai de quinze jours à réception de la présente proposition pour refuser le classement. A l'expiration de ce délai et en l'absence de refus, le classement est acquis.